0710009Z
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE LOUISE MICHEL
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE
71150 CHAGNY
Tel : 0385871771

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/01/2021
Réuni le : 04/02/2021
Sous la présidence de : Christophe Boudias
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

MARCHÉ CD71-AVENANT CONVENTION

Par acte du conseil d'administration n°70 du 28/05/2020, une convention de partenariat a été conclue entre le conseil départemental de Saône-et-Loire et le collège Louise Michel de Chagny afin d'intégrer les besoins du collège dans des marchés mutualisés afin d'optimiser nos pratiques et réduire nos coûts de fonctionnement.

Il est proposé un avenant à cette convention initiale afin d'ajouter l'acquisition, l'installation et la maintenance de défibrillateurs.
Le projet de convention est joint à l'acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boudias
Prénom : Christophe
Signé le: 08/02/2021 11:10:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.